

# COMPTE RENDU DU 2<sup>ème</sup> CONSEIL D'ECOLE

## VENDREDI 5 avril 2019

### PRESENTS :

Sophie LE POTTIER, directrice, secrétaire de séance

### Enseignantes :

Hadjira KAHIA, classe 1, Camille LEPETIT, classe 2, excusée, Julie LETOT, classe 3, Laurence LE COGUEN, classe 4, Fouzia HANCHI, classe 5, Brigitte BORDEAU, classe 7, Claire CELOUDOU, classe 8, Emilie BERTRAND, classe 9, Marlène MONTET, classe 10

M. PIETRASANTA DDEN, Délégué Départementale à l'Education Nationale

### Mairie :

Mme COLOMBEL, adjointe à la Jeunesse aux centres de loisirs et aux séjours de vacances

Mme HIRTZ, chef du service enseignement

### Parents d'élèves :

AIBCN : Hélène SCHAMKHALOV, Cathy TOUIN, Julia PEROCHAIN, Lise PRACHE

FCPE : Antoine ROBERT, Marie VINCEY, Albane LOSI

## I. Vie de l'école

### 1. Projet d'école

Présentation des deux premiers axes du projet d'école 2018-2021 :

Axe 1 : Le parcours des élèves : penser la différenciation pédagogique

Axe 2 : Eveil à la diversité culturelle : rencontrer l'Autre et partager

### 2. Les projets culturels et la fête de fin d'année

Cette année, trois classes de l'école : PS 4, PS 5 et GS 2 travaillent avec Pauline LEMAITRE, professeure de danse, qui donne des cours notamment à l'Espace SCHIFFERS.

Les élèves, autour d'ateliers d'éveil corporel, préparent un spectacle pour la fin d'année, autour des cultures du monde : PS 4 : îles d'Océanie, PS 5 : Maghreb, GS 2 : Amérique du sud.

Notre fête d'école prendra la forme cette année d'un défilé dans le quartier où chaque classe représentera un pays du monde. Samedi 15 juin 10h30-11h30.

### 3. Les autres actions culturelles et scientifiques

**Le jardinage** : toutes les classes de l'école participent cette année à des activités dans le jardin pédagogique : plantations, entretien du jardin et des plantes, nichoirs... Jean-Christophe, toujours très à l'écoute des demandes des enseignantes et des élèves proposent des activités en lien avec les saisons toujours avec enthousiasme et passion.

**La médiathèque** : les classes de MS se rendent à la Médiathèque Jean-Monet. Les classes 3 et 9 ont déjà bénéficié de 3 séances autour de la découverte des livres. La classe 7 commencera ses séances très prochainement à partir du 15 mai.

**Le spectacle Boucle d'O** : les classes de PS et de MS se rendront à la salle Mermoz, la semaine du 15 avril pour assister à un spectacle poétique à la fois visuel et musical, Boucle d'O.

La séance durera 30 minutes, les élèves s'y rendront à pied, la salle étant toute proche de l'école. Le spectacle est offert par la ville de Bois-Colombes.

Cette année, les **mercredis de la SCIENCE** s'organisent plusieurs périodes de l'année. Toutes les classes se transforment alors en mini-laboratoires de recherche et les élèves, peuvent expérimenter autour de thématiques précises. Ainsi les PS auront travaillé sur l'Hygiène et la santé, avec Laurence et Sophie (ATSEM), sur les 5 sens avec Hadjira et Fatma et sur l'eau avec Fouzia et Rosalie.

Les MS et les GS eux, auront tourné sur 4 périodes autour des thématiques suivantes, au choix : les volcans, l'air, l'eau, les aimants, l'équilibre et la protection de la planète.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école et vient compléter les progressions des classes dans le domaine *Explorer le monde du vivant, des objets, de la matière*, que vous pouvez retrouver dans le carnet de suivi des apprentissages.

La Directrice salue l'investissement des ATSEMS dans ces beaux projets, dans la préparation du matériel et du nettoyage des classes !!!

#### **4. Sorties scolaires et coopérative scolaire**

**La coopérative scolaire** : environ 5700 € actuellement sur le compte de l'école.

La participation familiale du deuxième trimestre a permis de récolter 3153 euros (contre 5320 au premier trimestre). L'équipe enseignante remercie tous les parents pour leur généreuse participation.

La vente de photos a également rapporté de l'argent à la coopérative : l'équipe enseignante est ravie du changement de photographe. La marge était la même que l'an dernier car le studio d'Hugo OGIER s'est adapté aux prix fixés par l'ancien Studio Prunelle. Notamment en offrant la pochette fratrie aux familles achetant les deux pochettes individuelles, ce qui ne pourra plus être le cas l'an prochain. Le studio Hugo OGIER, travaillant sur plusieurs écoles de Bois Colombes doit pouvoir proposer la même offre à tous les élèves de la ville et non négocier école par école. En outre, le papier photo a augmenté en fin d'année. Les produits dérivés se sont vendus à la marge, les familles restant satisfaites de la traditionnelle pochette.

Retour des APE : très bien, fond plus neutre plus moderne.

La Directrice a rencontré de nouveau le photographe en février pour fixer les modalités financières pour l'an prochain et travaille sur un produit un peu différent notamment avec une photo d'école avec tous les élèves.

La coopérative scolaire permet de financer les sorties et d'investir dans du nouveau matériel d'art plastique. L'équipe enseignante a fait le choix également de lancer cette année la vente de sacs en tissu bi-matière (présentation d'un prototype lors du Conseil) avec les bonshommes dessinés par les enfants. L'argent de cette vente permettra de financer les costumes pour la fête de l'école.

#### **Les sorties scolaires :**

Depuis le dernier Conseil d'école, voici les sorties réalisées par les classes de notre école :

- La classe 10 s'est rendue aux Serres d'Auteuil : guide des Jardins de Paris, très cher pour la qualité de la proposition. Cactus, serre tropicale, oiseaux, palmiers... En classe, plantation des plantes utilitaires : ananas, noyaux d'avocats dans l'eau... Œuvres d'art à la façon du Douanier Rousseau.
- La classe 9 est partie visiter le Musée de l'Homme en janvier : visite avec des intervenants de qualité très adapté aux enfants : 2 groupes de 19 élèves, 1 intervenant pour chaque groupe.

Visite intéressante dans le cadre de la thématique sur les cultures du monde : pour mieux comprendre et appréhender les différences de cultures. Un message de TOLERANCE et D'ACCEPTATION DE L'AUTRE est ressorti à chaque intervention, chaque analyse et échange faits auprès des enfants.

- La classe 8 s'est rendue au Zoo de Vincennes : jeu de piste pour reconnaître les panneaux et les animaux du zoo à rattacher au continent. Elle se rendra la semaine prochaine aux Serres d'Auteuil après une balade en car dans Paris.
- La classe 7 a visité le Musée Guimet : musée des arts asiatiques. Thématique des animaux réels et fantastiques. Situé l'Asie et les pays qui s'y rattachent. La guide a raconté deux histoires + visites des statues d'animaux.
- La classe 5 se rendra à la Ferme du Mont Valérien avec des ateliers autour des animaux et pique-niquera dans le parc de Rueil-Malmaison le 24 juin.
- La classe 4 en juin partira visiter l'Aquarium de la Porte Dorée pour découvrir les poissons d'Océanie.

- La classe 3 s'envolera si la météo le permet en montgolfière au Parc André Citroën après avoir fait une balade en bateau mouche le 25 juin.
- La classe 2 a participé hier à un atelier autour des abeilles à la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois-Perret après avoir pique-niqué sur l'île de la Jatte.
- La classe 1 se rendra également à la Maison de la Nature pour participer à un atelier autour des petites bêtes de la Maison.

## **II. Organisation et fonctionnement**

### **1. Fermeture de classe**

La DSDEN, Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, a confirmé la fermeture d'une classe de l'école pour la deuxième année consécutive. La fermeture de cette classe répond à la demande conjointe de la ville et de l'Inspectrice de l'Education nationale de créer des classes maternelles à l'école St Exupéry. L'école élémentaire est également impactée comme l'école Gramme. Il s'agit de glissement de postes de ces écoles au profit de St Exupéry. La baisse démographique et l'arrivée des nouveaux logements n'ont pas permis le maintien de ces classes malgré les effectifs élevés cette année. Un 30<sup>e</sup> élève sera d'ailleurs accueilli en PS 1 à la rentrée scolaire.

A la rentrée 2019, il y aura donc 8 classes de maternelle sur le groupe scolaire Jules Ferry. La décharge de Direction passe de deux jours à 1.33 jours.

Cette fermeture a eu également pour conséquence la fermeture du poste de Mme Celoudou, puisque la règle de la fonction publique désigne la fermeture du poste de la dernière titulaire arrivée. Le poste de Mme Bertrand, pourtant à titre provisoire n'a pas été impacté. L'équipe enseignante est en attente du mouvement 2019 pour savoir s'il est possible à Mme Celoudou de postuler sur l'école car elle dispose d'une priorité. Tout comme la Directrice qui peut postuler sur une autre école de 9 classes. La Directrice malgré ces demandes régulières auprès de la hiérarchie n'a pas reçu d'information concrète sur ce poste bloqué, qui pourtant est vacant depuis 3 ans.

La réorganisation des classes et des locaux se fera en partenariat avec les équipes, enseignante et périscolaire mais également avec l'école élémentaire et bien entendu la municipalité qui reste décisionnaire quant à la répartition des locaux.

### **2. Le PEDT et la nouvelle sectorisation**

Le 19 février, le Conseil municipal a validé la nouvelle sectorisation pour permettre le suivi des élèves de la PS au CM2.

Les objectifs de la nouvelle carte scolaire sont d'améliorer la mixité sociale et d'équilibrer les effectifs entre les écoles du quartier, en pleine expansion (de nouveaux logements seront livrés jusqu'en 2023).

Les travaux d'expansion de l'école St Exupéry permettra de créer une école primaire (de la PS au CM2).

Le changement se fera essentiellement pour les nouveaux arrivants, pour les PS, pour les CP et pour les nouveaux élèves de la Commune. Toutes les dérogations seront analysées et ensuite présentées en Commission en mai/juin.

Au mois de mai et juin également, les élèves de GS visiteront leur école de secteur : Gramme, St Exupéry et Jules Ferry : découverte de l'école, des classes, rencontres avec les élèves et leurs enseignants.

Le PEDT a été rédigé à partir d'un diagnostic demandé par la ville en partenariat avec les parents et l'EN.

Trois objectifs principaux ont été retenus :

- contribuer à la réussite des enfants et des jeunes
- adapter les réponses au plus près des besoins
- renforcer et pérenniser la place des familles

19 actions en découlent et ont été elles-mêmes déclinées en sous actions.

Dans ce nouveau projet, l'enfant est pris en charge dès la naissance jusqu'à ses 25 ans.

Dans ce PEDT figure la nouvelle organisation scolaire : retour à la semaine de 4 jours. M. le maire a demandé la dérogation auprès de l'Inspectrice Académique.

L'organisation après l'école élémentaire est maintenue comme les années précédentes avec l'alternance 2 jours d'études/2 jours d'activités.

L'accueil périscolaire des maternelles 16h30-17h30 jusqu'à 18h30. En élémentaire prolongement jusqu'à 18h pour avoir un temps supplémentaire pour participer aux activités.

Le mercredi sera de nouveau géré par l'ALSH : sortie à 17h et non 17h30.

Une réflexion est menée pour une sortie possible à la mi-journée mais qui sera fixée pour toute l'année (pas de possibilité d'un départ à la carte).

### 3. Protocole « une entrée sécurisée au CP »

Jusqu'à l'année dernière, tous les élèves de GS de maternelle étaient invités à passer de petits exercices afin de repérer et de dépister certaines difficultés pour la préparation à l'entrée à l'école élémentaire. Cette année, l'Inspectrice de l'Education nationale de maternelle, Elisabeth LAZON a proposé aux écoles de mener un protocole avec plusieurs évaluations dans les domaines de la phonologie, de la compréhension de textes, de l'écriture essayée et en mathématiques (numération, résolution de problèmes). Ces « évaluations » doivent se passer entre novembre et janvier et sont une photographie à un instant T de ce que les élèves sont capables de faire, en référence à une norme.

Points positifs : connaître finement les compétences des élèves sur certains items et les fragilités pour pouvoir mettre en place une remédiation adaptée.

Points négatifs : les compétences visées sont celles attendues en fin de grande section. L'équipe enseignante s'interroge sur la mise en difficultés de certains élèves à ce stade de l'année, surtout lorsque certaines compétences n'ont pas été travaillées en classe.

Le choix de l'équipe pédagogique s'est porté sur janvier/février : toutes les enseignantes des 3 niveaux ont participé.

Bilan : protocole sera reconduit l'an prochain en se détachant du support écrit et en privilégiant la manipulation.

M. Robert ajoute que cet outil au niveau national est là pour aider au dépistage des élèves en difficultés comme à celui des élèves qui ont déjà dépassé les compétences attendues. La Directrice complète ce point en disant qu'aucune remontée n'a été demandée au niveau national et qu'il s'agit pour les enseignants de trouver seuls des moyens de remédiation au sein de l'école. *NDLR : des formations à partir des informations remontées à l'IEN de la circonscription, via Sophie MAZEAU, la CCP, sont en cours de réflexion pour aider les équipes à mettre en place la remédiation.*

En parallèle, le dépistage avec l'infirmière scolaire est conservé : contrôle du poids, de la taille, de la vue, de l'audition.

Cette année, un médecin scolaire a été nommé sur le groupe scolaire Jules Ferry. Rattachée au Collège Mermoz, le D. Hiraux intervient 2 mercredis par mois et est d'une grande aide dans les situations délicates. Elle voit également les élèves fragiles au niveau des apprentissages, sur demande des enseignantes et reçoit les familles.

Le dépistage des enfants de 3-4 ans, fait par la PMI, sera fait par les auxiliaires de puériculture dans les écoles. Il s'agit d'un dépistage des troubles de la vue, de l'audition et du langage par petits groupes d'enfants. Il n'y aura pas de visite médicale mais des courriers seront adressés aux familles afin qu'elles se rapprochent de leur médecin traitant si certains résultats le demandaient. Ce bilan de santé est effectué par le service départemental de la protection infantile (PMI), service qui organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans (article L.2112-2 du code de la santé publique). Une plaquette d'informations est distribuée à chaque famille concernée.

La PMI de Bois-Colombes a déménagé à l'Espace Duflos et s'organise avec plusieurs professionnels, sur rendez-vous des familles.

### 4. La poursuite de scolarité

Article L 311-7 du code de l'éducation :

« Durant la scolarité, l'appréciation de l'acquisition progressive des connaissances et des compétences s'exerce par un contrôle continu assuré par les enseignants sous la responsabilité du directeur ou du chef d'établissement.

Au terme de chaque année scolaire, à l'issue d'un dialogue et après avoir recueilli l'avis des parents ou du responsable légal de l'élève, le conseil des maîtres dans le premier degré ou le conseil de classe présidé par le chef d'établissement dans le second degré se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de l'élève. S'il l'estime nécessaire, il propose la mise en place d'un dispositif de soutien, notamment dans le cadre d'un programme personnalisé de réussite éducative ou d'un plan d'accompagnement personnalisé. Le redoublement ne peut être qu'exceptionnel. »

Dans son article D 321-6, le code de l'éducation précise que :

« L'enseignant de la classe est responsable de l'évaluation régulière des acquis de l'élève. Les représentants légaux sont tenus périodiquement informés des résultats et de la situation scolaire de leur enfant. Dès que des difficultés apparaissent, un dialogue renforcé est engagé avec eux.

**Au terme de chaque année scolaire, le conseil des maîtres se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de chaque élève. Lorsqu'il s'avère nécessaire, un dispositif d'aide est proposé (...)**

**Aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle, sans préjudice des dispositions de l'article [D. 351-7](#). (...)**

La proposition du conseil des maîtres est adressée aux représentants légaux de l'élève qui font connaître leur réponse dans un délai de quinze jours. A l'issue de ce délai, le conseil des maîtres arrête sa décision qui est notifiée aux représentants légaux. Ces derniers peuvent, dans un nouveau délai de quinze jours, former un recours auprès de la commission départementale d'appel prévue à l'article [D. 321-8](#).

Sophie LE POTTIER  
Bois Colombes  
Le 19 avril 2019